



Mon père est décédé et m'a mère m'a caché mon héritage

Par **virginie**, le **07/03/2011** à **05:22**

Bonjour,

voilà, tout commence le 26 août 1972, jour de ma naissance, mon père se fait tué sur la route en venant me voir à la maternité. En 1974, ma mère récupère en mon nom des dommages et intérêts venant de celui qui a fauché mon père sur la route de 53000 francs et 55000 francs pour elle. Elle l'investit dans une maison qu'elle habite toujours. J'ai grandi dans un environnement pas très rassurant et à 21 ans je suis parti (en 1998, elle s'est mariée avec mon beau père). J'ai deux enfants avec une femme et je me sépare et je fais appel à la brigade des mineurs pour savoir où sont mes enfants (1 an à attendre des nouvelles). Ils les retrouvent et ils sont avec leurs mères à Calais. Un jugement a eu lieu entre temps qui donne la garde à mon ex-compagne et je n'ai droit à rien, jugée par défaut. Ma mère me propose alors de faire valoir ses droits de grand-mère le temps que je refasse une requête. Elle obtient ses droits mais ne m'a jamais amené mes enfants... Je récupère des droits et là je n'ai pas les vacances car c'est ma mère qui les a. En août 2009, sachant que mes enfants (que je voyais les week-ends) étaient chez ma mère, je me suis permis de passer avec ma nouvelle concubine (on a une petite fille de 5 ans que ma mère a traité et désolé de le dire de batarde, donc, elle ne veut pas la voir et je dirais tant mieux) pour voir mes enfants et son mari m'a empêché de les voir en disant que c'était leur droit, il m'a mis à la porte avec quelque violence, et je l'admets, de notre part à tous les deux... En demandant des attestations pour récupérer le droit des vacances que ma mère avait, je retrouve ma marraine (la sœur de mon père) et j'apprends que j'ai reçu de l'argent de la mort de mon père (53000 francs). Je n'étais pas au courant... Je décide de le récupérer mais les juges m'ont débouté à cause de la prescription de 5 ans après la majorité mais je n'étais pas au courant de cette somme d'argent !!!! Je trouve ça injuste !!! J'aurais voulu savoir si, en ayant mis mon argent dans la maison, je ne pourrais pas le récupérer par ce biais (en sachant qu'elle n'avait pas de tutelle pour mon argent). Je vous remercie par avance et désolé si j'ai

trop écris ou trop développé mon récit, j'ai jamais connu mon père et voila... Merci.